



CAHIERS DE CHARGES DU PROJET DE REPARATION DANS LES COMMISSARIATS & AUTRES SITES - LOT1

Contexte

Le programme pays du PNUD Haïti 2017-2021 met l'accent sur trois grands domaines de coopération qui se renforcent mutuellement : la gouvernance démocratique et l'état de droit ; la réduction de la pauvreté ; et la résilience (gestion des risques de catastrophes et environnement). Ce programme est en conformité avec les priorités nationales telles qu'énoncées dans le Plan stratégique de développement d'Haïti 2012-2030, le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2017-2021 et le Plan stratégique du PNUD qui vise à soutenir le Gouvernement haïtien dans sa démarche à long terme pour le développement durable, en mettant l'accent sur la nécessité de progresser rapidement vers la réalisation des objectifs nationaux pour l'objectif , de façon à tirer parti des progrès en vue de la réalisation des autres objectifs de développement durable.

Selon les objectifs du Programme Conjoint Etat de droit (PNUD) qui sont en adéquation avec le mandat des nations unies en ce qui a trait au renforcement institutionnel, une évaluation a été réalisée conjointement avec l'ambassade américaine dans différents commissariats aux fins de l'élaboration d'un projet en vue d'améliorer le cadre de fonctionnement des agents affectés à ces postes.

Activités

L'exécution du projet comprend des activités qui sont détaillées dans le devis relatif au projet.

Sommairement les activités consistent en :

- Remplacement ou entretien de climatiseurs
- Installation de système Inverter-Batterie
- Installation de pompes, de lampes électriques
- Remplacement ou réparation d'appareils sanitaires

- Rénovation ou Aménagement d'espace

Lieux des travaux

Pour ce lot de réparations, les places concernées sont au nombre de cinq : Le bâtiment BLTS, Amigo Guest House, Airport K9, commissariat de Pétion-Ville et le commissariat de Martissant.

Objet du Marché

Le présent cahier des prescriptions techniques fixe les conditions spécifiques d'exécution des travaux prévus au marché.

Contrôle Technique

Le contractant est soumis, jusqu'à réception définitive des travaux, au contrôle technique de l'ingénieur du PNUD.

L'Ingénieur aura libre accès au chantier et pourra prélever, aussi souvent que nécessaire pour examiner les échantillons de matériaux et de matériels à mettre en œuvre.

Il vérifiera que les réparations sont réalisées conformément aux descriptions du projet et au présent cahier des clauses techniques particulières.

Échantillonnage

Le contractant devra soumettre à l'agrément de l'Ingénieur des échantillons de matériaux et fournitures pour lesquels il en est demandé.

Il ne pourra approvisionner ces matériaux/matériels qu'après l'acceptation de l'Ingénieur.

Le contractant devra présenter à toute demande, les certificats et attestations prouvant l'origine et la qualité des matériaux/matériels proposés.

Obligations diverses du contractant

Le contractant est tenu de signaler, à tout moment les erreurs ou omissions qu'il aurait pu déceler dans le présent projet, faute de quoi il est censé l'accepter. Le contractant sera tenu de provoquer lui-même les instructions écrites et figurées qui pourraient lui manquer, dans ces conditions il ne pourra jamais se prévaloir du manque de renseignements pour justifier une exécution contraire à la volonté du PNUD.

Pendant toute la durée des travaux, il devra garantir à ses frais les matériaux/matériel approvisionnés, tous vols, toute dégradation ou destruction de toute nature.

Protection et sécurité

Le contractant devra :

- Éviter d'entrer sur une propriété privée attenante au bâtiment pour quelque raison que ce soit, sans d'abord obtenir une autorisation. Tout dommage ou dérangement commis à une propriété privée ou publique sera à la charge de l'Entrepreneur ;
- Protéger contre tout dommage, le cas échéant, les réseaux existants (Eau potable, Électricité, Téléphone). En cas de dommage, les travaux de remise en état seront entrepris aux frais de l'Entrepreneur.

Protection du travail

Le contractant devra :

- Prendre les mesures nécessaires pour protéger tous les conduits hydrauliques au cours de l'exécution des travaux.
- Prendre des mesures pour protéger les appareils électriques et électroniques

Nettoyage

Le contractant devra:

- Veiller en tout temps à ce qu'il n'y ait pas d'accumulation de déchets ou détritiques sur les surfaces du chantier, y compris les installations d'entreposage et autres rattachées aux travaux du projet ;
- Enlever, avant l'acceptation des travaux, tout le matériel, les outils et les matériaux qui ne sont pas la propriété du bureau d'exécution ;
- Laisser le chantier dans un bon état de propreté à la satisfaction du PNUD.

Équipement de protection

Le port des lunettes de protection est exigé pendant les travaux de burinage.

Le port de chaussures est obligatoire pour les travailleurs. Ils devront être immunisés contre le tétanos.

Des casques de protection devront être distribués aux travailleurs pendant les travaux de coffrage et de décoffrage, les travaux de pose des armatures et échafaudage, les travaux de mise en place du béton et pendant l'exécution de tous les autres travaux qui réclameraient le port de ces casques de protection.

Visite de terrain : Avant toute proposition pour cet appel d'offre, une visite de terrain est recommandée pour toutes les firmes.

REGLEMENTS GENERAUX POUR LA CONSTRUCTION DU MARCHÉ

L'Entrepreneur, par le fait de son offre, est réputé s'être rendu compte de l'état des lieux, avoir pris connaissance du dossier technique et ne pourra en aucun cas se prévaloir de son ignorance. Le Maître d'ouvrage sera responsable de la remise officielle du site à l'Entrepreneur qui en prendra possession dans l'état où il le trouvera. Durant l'exécution des travaux, l'Entrepreneur prendra toutes les dispositions pour éviter les problèmes de transit et assurer la sécurité du chantier et des ouvrages riverains. Il devra prévenir en général tout danger de préjudices ou d'accidents pouvant résulter des travaux de son entreprise.

N.B. 1 l'entrepreneur ou la firme ne pourra en aucun cas, utiliser un matériau/matériel sur le chantier sans l'autorisation de l'ingénieur superviseur du PNUD, qui lui-même, sera disponible à n'importe quel moment.

N.B. 2 Une visite d'inspection de l'espace sera organisée sur convocation du bureau du PNUD Haïti.

N.B. 3 Lors de la visite, suite à des questions, des détails d'éclaircissement seront apportés quant à la nature des travaux en vue d'une meilleure compréhension des travaux à réaliser.

N.B.4 Dans la page suivante se trouvent quelques photos d'illustration

BLTS



WC à réparer



Robinets à changer



Climatiseur à remplacer



Pompe à réguler

AMIGO GUEST HOUSE



Douche à réparer



Raccord à changer



Salle à aménager



Pompe à remplacer

AIRPORT K9



Climatiseur à entretenir



Cage à construire



Surface bétonnée a reprofiler

COMMISSARIAT DE PETION-VILLE



Pompe à remplacer



Tuyauterie à remplacer



Espace réservé à la construction de la fosse septique

COMMISSARIAT DE MARTISSANT



Climatiseur à entretenir



Pompe à remplacer



WC à réparer (corver à remplacer)



CAHIERS DE CHARGES DU PROJET DE REPARATION DANS LES COMMISSARIATS & PRISON - LOT2

Contexte

Le programme pays du PNUD Haïti 2017-2021 met l'accent sur trois grands domaines de coopération qui se renforcent mutuellement : la gouvernance démocratique et l'état de droit ; la réduction de la pauvreté ; et la résilience (gestion des risques de catastrophes et environnement). Ce programme est en conformité avec les priorités nationales telles qu'énoncées dans le Plan stratégique de développement d'Haïti 2012-2030, le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2017-2021 et le Plan stratégique du PNUD qui vise à soutenir le Gouvernement haïtien dans sa démarche à long terme pour le développement durable, en mettant l'accent sur la nécessité de progresser rapidement vers la réalisation des objectifs nationaux pour l'objectif , de façon à tirer parti des progrès en vue de la réalisation des autres objectifs de développement durable.

Selon les objectifs du Programme Conjoint Etat de droit (PNUD) qui sont en adéquation avec le mandat des nations unies en ce qui a trait au renforcement institutionnel, une évaluation a été réalisée conjointement avec l'ambassade américaine dans différents commissariats aux fins de l'élaboration d'un projet en vue d'améliorer le cadre de fonctionnement des agents affectés à ces postes.

Activités

L'exécution du projet comprend des activités qui sont détaillées dans le devis relatif au projet.

Sommairement les activités consistent en :

- Remplacement ou entretien de climatiseurs
- Installation de système Inverter-Batterie
- Installation de pompes, de lampes électriques
- Remplacement ou réparation d'appareils sanitaires

- Rénovation ou Aménagement d'espace

Lieux des travaux

Pour ce lot de réparations, les places concernées sont au nombre de quatre : Commissariat de Vivy-Mitchel, Prison civile de Cabaret, Commissariat de Saint-Marc et la cuisine de l'Académie de police.

Objet du Marché

Le présent cahier des prescriptions techniques fixe les conditions spécifiques d'exécution des travaux prévus au marché.

Contrôle Technique

Le contractant est soumis, jusqu'à réception définitive des travaux, au contrôle technique de l'ingénieur du PNUD.

L'Ingénieur aura libre accès au chantier et pourra prélever, aussi souvent que nécessaire pour examiner les échantillons de matériaux et de matériels à mettre en œuvre.

Il vérifiera que les réparations sont réalisées conformément aux descriptions du projet et au présent cahier des clauses techniques particulières.

Échantillonnage

Le contractant devra soumettre à l'agrément de l'Ingénieur des échantillons de matériaux et fournitures pour lesquels il en est demandé.

Il ne pourra approvisionner ces matériaux/matériels qu'après l'acceptation de l'Ingénieur.

Le contractant devra présenter à toute demande, les certificats et attestations prouvant l'origine et la qualité des matériaux/matériels proposés.

Obligations diverses du contractant

Le contractant est tenu de signaler, à tout moment les erreurs ou omissions qu'il aurait pu déceler dans le présent projet, faute de quoi il est censé l'accepter. Le contractant sera tenu de provoquer lui-même les instructions écrites et figurées qui pourraient lui manquer, dans ces conditions il ne pourra jamais se prévaloir du manque de renseignements pour justifier une exécution contraire à la volonté du PNUD.

Pendant toute la durée des travaux, il devra garantir à ses frais les matériaux/matériel approvisionnés, tous vols, toute dégradation ou destruction de toute nature.

Protection et sécurité

Le contractant devra :

- Éviter d'entrer sur une propriété privée attenante au bâtiment pour quelque raison que ce soit, sans d'abord obtenir une autorisation. Tout dommage ou dérangement commis à une propriété privée ou publique sera à la charge de l'Entrepreneur ;
- Protéger contre tout dommage, le cas échéant, les réseaux existants (Eau potable, Électricité, Téléphone). En cas de dommage, les travaux de remise en état seront entrepris aux frais de l'Entrepreneur.

Protection du travail

Le contractant devra :

- Prendre les mesures nécessaires pour protéger tous les conduits hydrauliques au cours de l'exécution des travaux.
- Prendre des mesures pour protéger les appareils électriques et électroniques

Nettoyage

Le contractant devra:

- Veiller en tout temps à ce qu'il n'y ait pas d'accumulation de déchets ou détritiques sur les surfaces du chantier, y compris les installations d'entreposage et autres rattachées aux travaux du projet ;
- Enlever, avant l'acceptation des travaux, tout le matériel, les outils et les matériaux qui ne sont pas la propriété du bureau d'exécution ;
- Laisser le chantier dans un bon état de propreté à la satisfaction du PNUD.

Équipement de protection

Le port des lunettes de protection est exigé pendant les travaux de burinage.

Le port de chaussures est obligatoire pour les travailleurs. Ils devront être immunisés contre le tétanos.

Des casques de protection devront être distribués aux travailleurs pendant les travaux de coffrage et de décoffrage, les travaux de pose des armatures et échafaudage, les travaux de mise en place du béton et pendant l'exécution de tous les autres travaux qui réclameraient le port de ces casques de protection.

Visite de terrain : Avant toute proposition pour cet appel d'offre, une visite de terrain est recommandée pour toutes les firmes.

REGLEMENTS GENERAUX POUR LA REALISATION DU MARCHÉ

L'Entrepreneur, par le fait de son offre, est réputé s'être rendu compte de l'état des lieux, avoir pris connaissance du dossier technique et ne pourra en aucun cas se prévaloir de son ignorance. Le Maître d'ouvrage sera responsable de la remise officielle du site à l'Entrepreneur qui en prendra possession dans l'état où il le trouvera. Durant l'exécution des travaux, l'Entrepreneur prendra toutes les dispositions pour éviter les problèmes de transit et assurer la sécurité du chantier et des ouvrages riverains. Il devra prévenir en général tout danger de préjudices ou d'accidents pouvant résulter des travaux de son entreprise.

N.B. 1 l'entrepreneur ou la firme ne pourra en aucun cas, utiliser un matériau/matériel sur le chantier sans l'autorisation de l'ingénieur superviseur du PNUD, qui lui-même, sera disponible à n'importe quel moment.

N.B. 2 Une visite d'inspection de l'espace sera organisée sur convocation du bureau du PNUD Haïti.

N.B. 3 Lors de la visite, suite à des questions, des détails d'éclaircissement seront apportés quant à la nature des travaux en vue d'une meilleure compréhension des travaux à réaliser.

N.B.4 Quelques photos d'illustration se trouvent dans la page suivante.

COMMISSARIAT DE VIVY-MITCHEL



Régulateur et Batteries à remplacer



Robinets à mettre en place



Climatiseur à entretenir

PRISON CABARET



Système de batterie



Pompe à remplacer



Evier à réparer



Toilette à réparer

COMMISSARIAT DE SAINT-MARC



Panneaux solaires a repositionner



Climatiseur à entretenir



Surface de cour à reprendre

ACADEMIE CUISINE



Lampes à mettre en place



Ventilateur de plafond à mettre en place



Refrigerator à acquérir